

“ Staub & Associés propose un accompagnement juridique innovant en matière de RGPD ”



Entretien avec
**Antoine Gravereaux
et Sylvain Staub**
Avocats associés,
Cabinet Staub & Associés

Cabinet d'avocats regroupant des experts du droit de l'IT et des données à caractère personnel. Staub & Associés propose une démarche innovante pour accompagner ses clients dans la mise en conformité des traitements, avec notamment un outil co-développé avec Data Legal Drive, plateforme digitale de gouvernance de la conformité au RGPD.

DECIDEURS. Quels sont les écueils rencontrés par les entreprises qui entament leur mise en conformité au RGPD ?

STAUB & ASSOCIÉS. Il y en a plusieurs, en raison de l'étendue du champ d'application du RGPD, de ses subtilités et de ses interactions avec d'autres réglementations comme le futur règlement e-privacy.

Le premier écueil concerne ceux qui ont ignoré l'entrée en vigueur du règlement et ne l'ont pas anticipé. Dès qu'elle traite des données personnelles de citoyens européens, l'entreprise doit appliquer la réglementation, qu'elle fournisse un service de Big Data ou qu'elle transporte des marchandises. Il s'agit de cartographier les données, recenser les traitements et revoir la gouvernance globale de l'entreprise en matière de protection des données.

Autre écueil, l'absence de méthodologie lors de l'analyse des traitements, ou une approche peu collaborative entre les différents services devant participer à la mise en conformité.

Nombre d'entreprises ont mis en œuvre

des moyens considérables dès 2016 pour leur mise en conformité, mais d'autres en sont encore au niveau zéro du processus six mois après l'entrée en vigueur du règlement. Cette situation révèle un défaut de gouvernance. Notre rôle est alors de les accompagner pour sensibiliser, rythmer et cadrer le chantier avant d'entamer l'analyse juridique.

« Nombre d'entreprises ont mis en œuvre des moyens considérables dès 2016 pour leur mise en conformité, mais d'autres en sont encore au niveau zéro du processus six mois après l'entrée en vigueur du règlement »

Enfin, la technicité de la matière et le manque de recul sur certaines obligations peuvent poser problème malgré la littérature en provenance des autorités ou du Comité européen de protection des données. Le cabinet doit donc effectuer un travail de qualification et d'analyse de risque

afin de déterminer le niveau de responsabilité de chacun. Un dialogue s'instaure avec les équipes opérationnelles chez nos clients, dans un véritable partenariat.

Quelle méthodologie proposez-vous pour cet accompagnement ?

Pour être efficace dans le conseil, il faut d'abord comprendre l'activité de nos clients. En fonction des catégories de données, des personnes concernées et des finalités envisagées, l'approche sera différente. Nous organisons des ateliers avec les personnes clés de l'entreprise qui apportent des informations pertinentes sur les traitements effectués. Sur la base d'interviews et d'une analyse de l'existant, nous élaborons une cible et des recommandations sur les actions à entreprendre pour initier ou poursuivre le processus de mise en conformité.

Nous proposons également l'outil Data Legal Drive, une plateforme SaaS qui accompagne aujourd'hui plus de 80 structures, PME et grands comptes, dans le suivi de leur conformité, les aidant à cartographier leurs traitements, constituer leurs registres, refondre leurs contrats, piloter les demandes de personnes concernées, mettre en œuvre leur gouvernance data et disposer de preuves de leur conformité. Cette solution per-

met de digitaliser le processus de mise en conformité en complément de l'expertise juridique des avocats.

Nous proposons donc un service complet, et notre approche est un succès. Cela nous pousse à redoubler d'énergie pour poursuivre dans la voie d'une offre de conseil innovante.

PROPOS RECUEILLIS PAR DÉCIDEURS MAGAZINE